

Service gratuit d'enlèvement de graffiti

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro offre un service saisonnier gratuit d'enlèvement de graffiti aux propriétaires qui en sont victimes et dont les murs graffitis sont visibles de la rue.

Les méthodes de travail ainsi que les produits utilisés par l'entrepreneur engagé à cette fin sont conçus pour ne pas occasionner de dommages aux surfaces traitées. Il demeure cependant possible qu'une telle intervention laisse quand même des traces ou des démarcations. Lorsque les surfaces sont déjà peintes, les parties touchées par des graffitis seront recouvertes d'une ou plusieurs couches de peinture dont la teinte se rapproche de la couleur initiale. Le propriétaire qui le désire, peut fournir à l'arrondissement la peinture à être utilisée ou encore de lui transmettre tous les renseignements pertinents relatifs à la peinture employée (type, marque, numéro de couleur, etc.), de façon à ce que l'entrepreneur l'utilise pour ces travaux. Ne seront cependant pas repeintes des surfaces métalliques ou autres matériaux ayant une peinture cuite; elles seront alors nettoyées.

Dans la mesure où vous autorisez l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à accéder à votre propriété et à la condition que l'état des surfaces ou des murs de l'immeuble sur lesquels se trouvent des graffitis en permette le nettoyage, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro défraie le coût des travaux ainsi que des produits utilisés (à l'exception, le cas échéant, de la peinture fournie par le propriétaire). En retour, vous dégagez l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et l'entrepreneur de toute responsabilité en égard à des dommages relatifs aux travaux effectués et en ce sens renoncez à toute poursuite ou réclamation.

Si vous souhaitez faire recours à ce service, veuillez compléter l'autorisation d'accès à la propriété ci-dessous et faire parvenir le formulaire dûment rempli à :

Ville de Montréal – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
13665, boulevard de Pierrefonds
Pierrefonds (Québec) H9A 2Z4

Il est aussi possible de nous transmettre l'autorisation par télécopieur au numéro 514 624-1162 ou par courriel à pierrefonds-roxboro@ville.montreal.qc.ca.

Pour plus de renseignements veuillez composer le 311.

Autorisation d'accès à la propriété pour enlèvement gratuit de graffiti

Je, soussigné(s), propriétaire du domaine privé

Résidentiel ☐

Commercial ☐

Industriel ☐

Institutionnel ☐

Adresse : _____ N° de téléphone : _____

à Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, autorise l'entrepreneur spécialisé dans l'enlèvement des graffitis et mandaté par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'enlever les graffitis sur ma propriété privée et qui sont visibles de la rue.

Je dégage ledit arrondissement et l'entrepreneur de toute responsabilité à l'égard des dommages relatifs aux travaux effectués. En ce sens, je renonce à mes droits de poursuite et réclamation.

Les travaux débiteront dans les jours suivants la réception de l'autorisation aux frais de l'arrondissement.

Nom : _____ Prénom : _____

Signature : _____ Date : _____